

N° 8668

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire

RESUME

Le projet de loi 8668 porte sur le réaménagement complet des infrastructures ferroviaires de la tête ouest de la gare de Luxembourg. Il s'inscrit dans le Plan National de Mobilité 2035 (PNM35) et figure parmi les projets financés par le Fonds du rail. L'objectif est d'augmenter la capacité, d'améliorer la fluidité du trafic et de renforcer la robustesse du réseau, notamment en vue d'une hausse de la fréquence des trains, en particulier sur la ligne 70 Pétange–Luxembourg, et du développement du futur pôle d'échange de Hollerich.

Actuellement, la configuration des lignes 50 (Luxembourg–Kleinbettingen) et 70 (Pétange–Luxembourg) génère plusieurs points de congestion : tronçon à voie unique entre Hollerich et Luxembourg, conflits de circulation à l'entrée en gare et jonction contraignante avec la ligne vers Bettembourg. Ces contraintes limitent la capacité et provoquent des retards.

Le projet prévoit notamment la construction d'une voie supplémentaire entre Hollerich et la gare de Luxembourg pour supprimer le tronçon à voie unique, le prolongement de la double voie vers Kleinbettingen, la séparation des flux vers Bettembourg, la modification substantielle du plan des voies, la création d'un quai supplémentaire et le prolongement du quai 1. L'arrêt ferroviaire actuel de Hollerich sera supprimé en vue de son remplacement par le nouveau pôle d'échange.

Les travaux comprennent également l'assainissement et la modernisation complète de la plateforme ferroviaire (drainage, renouvellement des voies), l'adaptation des installations électriques, de traction et de signalisation (y compris ETCS), la mise en conformité avec les Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et les méthodes de sécurité communes (MSC), ainsi que l'installation d'équipements modernes pour les voyageurs. Les interventions sur le bâtiment Grande Vitesse, classé patrimoine national, seront réalisées en collaboration avec l'INPA.

Le chantier sera réalisé en trois grandes phases entre octobre 2026 et décembre 2031, afin de limiter l'impact sur l'exploitation ferroviaire et de coordonner les travaux avec les

autres projets en gare. Le coût total du projet est estimé à 138 millions d'euros (indice 1°164,15 au 1^{er} avril 2025).